

Réponses de J. Joutras, et autres, de la paroisse de Bécancour, aux questions précédentes qui lui ont été transmises.

Aux messieurs du comité nommé pour s'enquérir des causes de l'émigration, etc., etc.

Messieurs,

Avant de répondre de nouveau aux questions que vous nous posiez il y a quelques semaines, nous avons à vous soumettre quelques remarques au sujet de l'avis sorti le 2 mars dernier du bureau des terres de la couronne.

Il a jeté beaucoup de découragement.

On y impose aux colons une condition moralement impossible à remplir. On leur enjoint de défricher en 4 ans le $\frac{1}{10}$ du terrain acquis. Ainsi dans Maddington où les lots sont de 100 acres chaque, où le terrain est celui dit de *Savane*, le pauvre colon, sans capitaux, devra défricher en 4 ans, 10 acres d'une terre où les arbres se touchent, d'une terre qui a besoin d'égoûts longs et coûteux, d'une terre impossible à cultiver avant que toutes les souches en aient été arrachées ; et ne sait-on pas qu'un terrain, après les arbres coupés et brûlés, ne peut pas être débarrassé de ses souches avant au moins 4 ans. On suppose donc que le pauvre colon abattra et brûlera tous ses 100 acres, dès la première année. Nous défions aucun cultivateur pratique de dire qu'une telle condition soit possible pour le commun des cultivateurs.

Un autre article qui a encore nui, c'est l'intérêt de l'argent que l'on exige.

S'il était possible de laisser de côté cet intérêt et ensuite de diminuer le nombre d'acres à défricher, nous espérierions beaucoup. S'il en est autrement, il est